

Visite ministérielle

Qualité du milieu de vie en CHSLD

Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU		
Statut	Privé non conventionné	Nbre de lits perm. au permis	66
Établissement	CHSLD de Saint-Jean-sur-Richelieu S.E.C.	Adresse	40, RUE LABRECHE
Région	Montréal	Ville	Saint-Jean-sur-Richelieu

Informations sur la visite

Date de la visite	21 février 2024	Reddition de comptes 1	21 février 2025
Date de transmission			

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui favorisent leur autodétermination.	<ul style="list-style-type: none"> • Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau des soins d'hygiène. 	En cours

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social; Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité. 	En cours
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse à leurs besoins notamment par une collaboration soutenue, entre les membres du personnel, pendant l'heure des repas.	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel n'encourage pas suffisamment le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter. • Le personnel n'est pas suffisamment attentif aux besoins de l'ensemble des résidents. 	En cours